



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Département fédéral de l'économie DFE
Conseil suisse de la science et de la technologie CSST

CH-3003 Berne, CSST

Monsieur le Secrétaire d'Etat
à l'éducation et à la recherche
Mauro Dell'Ambrogio
Hallwylstr.4
3003 Berne

Copies à M. Jürg Burri, Directeur suppléant, et au Dr Gregor Haefliger, responsable du domaine de la recherche nationale

Berne, le 22.09.2009

Prise de position du Conseil suisse de la science et de la technologie CSST concernant le rapport intermédiaire du projet de roadmap suisse des infrastructures de recherche

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Par la présente, le CSST répond à la lettre qu'il a reçue du directeur suppléant du SER, Dr Paul-Erich Zinsli, datée du 16 avril 2009. Cette dernière l'invite à commenter trois aspects du rapport intermédiaire sur la *roadmap suisse des infrastructures de recherche* :

- Les décisions d'inclusion, ainsi que l'exhaustivité de la roadmap ;
- La répartition de chaque infrastructure de recherche dans une classe de priorité (A, B et C) ;
- Le processus d'évaluation et d'actualisation de la roadmap.

Le CSST salue la volonté du SER d'établir une *roadmap suisse des infrastructures de recherche*. En effet, les besoins en infrastructures exprimés par les chercheurs dépassent de plus en plus souvent le cadre budgétaire de leur institution et requièrent un investissement coordonné à l'échelle régionale, nationale et/ou internationale. Par la rédaction d'une roadmap nationale, il sera possible de mettre à plat toutes les propositions émanant des différentes hautes écoles et disciplines académiques et d'établir les conditions préalables pour faire des choix délicats de façon claire et transparente. De plus, la roadmap constituera une base utile pour les concertations internationales menées par le SER (telles qu'ESFRI, par exemple).

Avant de commenter le rapport intermédiaire, le CSST souhaite préciser la nature de son intervention dans le cadre de cette procédure de consultation : il répond principalement à la dernière des trois questions que lui pose le SER. En effet, et en préparation à la révision complète de la loi sur la recherche, le

Conseil a développé des « *Principes*¹ » qui décrivent - entre autres - sa vision du **rôle de l'organe consultatif prévu par la loi**. Le rôle d'un tel organe se distingue clairement de celui des parties prenantes (« *stakeholders* »), représentantes d'une institution ou d'une discipline et/ou responsables de la distribution de subventions (les hautes écoles, représentées par la CRUS et la KFH ; le FNS et la CTI ; le SER ; les Académies). Par sa vue d'ensemble et par sa neutralité, un organe consultatif peut être chargé d'évaluer une proposition de roadmap élaborée par les parties prenantes, sans contribuer, dans un premier temps, à la formulation de cette roadmap. Dans l'idéal, un tel organe serait consulté avant la mise en route du processus, afin de contribuer à la définition des procédures et des critères à respecter et serait sollicité une deuxième fois vers la fin, afin de prendre position sur le résultat final. Le CSST se tient à disposition pour faire une évaluation en bonne et due forme de la roadmap complète.

Dans le cadre de cette lettre, par contre, le CSST souhaite commenter trois aspects du projet de roadmap (voir pages 10 et 11 du rapport intermédiaire) :

1. Les critères d'inclusion ;
2. Les critères de priorité ;
3. Le processus d'actualisation.

1. Les critères d'inclusion

Les critères retenus par le SER sont **convaincants**, avec les compléments suivants :

- Le Conseil souhaite souligner que le budget prévu pour chaque « infrastructure » doit inclure non seulement l'appareillage technologique, mais aussi les **ressources humaines spécialisées**, indispensables à son utilisation compétente et capables de contribuer à sa maintenance et à son développement. Dans le cas des banques de données en particulier, les frais de personnel représentent une partie importante du budget total à prévoir.
- Tout en définissant des tarifs d'utilisation adéquats et des filtres d'accès compétitifs, il est important de **garantir le principe de l'accès** aux infrastructures financées par la Confédération à l'ensemble de la communauté des chercheurs suisses.
- Le processus pourrait gagner en efficacité et en cohérence par une coordination des projets à inclure dans la roadmap avec **les travaux de planification nationale mis en place dans le cadre de la LAHE**, en particulier concernant les « domaines particulièrement onéreux ». De même, il paraît essentiel d'assurer la cohérence entre les processus nationaux et ceux qui ont lieu à **l'échelle internationale**.
- Pour financer les infrastructures sur territoire suisse il serait envisageable d'**accorder des subventions de façon compétitive via le FNS** (fonds de type R'EQUIP, mais avec des montants plus conséquents). Une vue d'ensemble des grands investissements effectués à l'échelle (inter)nationale serait assurée par leur intégration dans la roadmap - à l'image des NCCR qui sont mis au concours de façon *bottom-up*, mais pour lesquels la décision finale de subvention est prise au niveau politique.

En ce qui concerne l'exhaustivité de la liste de projets, le CSST soutient la démarche du SER, qui s'adresse d'abord aux parties prenantes, c'est-à-dire à la CRUS, au Conseil des EPF, au FNS et aux Académies. A l'avenir - et dans le contexte de la LAHE et de la LERI - les représentants des HES et de la CTI devraient aussi être inclus dans la démarche. A leur tour, les parties prenantes devraient consulter leur base : dans la mesure du possible, il serait utile d'encourager les chercheurs expérimentés des domaines concernés à rédiger des roadmaps disciplinaires, dont les ré-

¹ Voir document « *Révision totale de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) : Principes à considérer* », prochainement disponible sur le site web du CSST www.swtr.ch

sultats pourraient être intégrés à la roadmap nationale (voir, par exemple, les roadmaps en physique des particules et en astronomie).

2. Les critères de priorité

Les critères retenus par le SER sont **convaincants** ; il faudra veiller à les **appliquer de manière conséquente**.

En outre, le CSST - de par son expérience dans la conduite d'évaluations pour les institutions financées selon l'article 16 de la LR - serait bien placé pour organiser l'évaluation d'une roadmap nationale dans le cadre d'un mandat et serait ainsi en mesure de commenter le résultat final de façon objective, compétente et synthétique. En ce qui concerne les standards pour les évaluations disciplinaires (*« Standards für Fachexpertise »*), le CSST souhaite se référer à ceux qu'il retient pour les évaluations des institutions financées selon l'article 16 de la LR (par exemple, le Conseil fait régulièrement appel à un mélange d'experts suisses et étrangers).

Par ailleurs, comme les priorités doivent s'intégrer dans la planification nationale que les hautes écoles devront élaborer, il appartient à la Conférence des recteurs d'établir une liste exhaustive et de fixer des priorités.

3. Le processus d'actualisation

La formulation d'une roadmap nationale a été mise en route pour la période 2012-2016 (rapport intermédiaire), sans que tous les processus aient été définis à l'avance. C'est utile, mais pour que le processus gagne en légitimité à l'avenir, le **CSST souligne l'importance de mettre en place un processus clair, transparent et explicite, connu de tous les acteurs du système, et qui pourra être renouvelé tous les quatre ans dans le cadre de la préparation des messages FRI**. Avec le temps, le processus pourra ainsi s'ancrer dans la routine des hautes écoles. Les parties prenantes devraient élaborer un projet dans un premier temps, que la Conférence des recteurs intégrerait à la planification nationale des hautes écoles, et le futur organe consultatif serait consulté dans un second temps. La décision politique se ferait par la suite.

Une intégration des réflexions locales et disciplinaires dans la construction de roadmaps nationales et internationales permettrait de gagner en cohérence et d'alléger le travail des acteurs concernés. Adopter le processus décrit pour les domaines particulièrement onéreux dans la LAHE, qui commence à l'échelle des institutions, avant d'être consolidé à l'échelle nationale (puis, dans le cas des roadmaps, internationale), et le mettre en œuvre de façon itérative, pourrait être une solution. D'une part, l'objectif est de rechercher une compatibilité et une complémentarité entre les différents projets d'infrastructure de recherche sur le continent européen ; d'autre part, il s'agit de préserver la compétitivité des régions et pays concernés, dans un contexte de recherche globalisé.

En espérant que cet avis vous est utile, je vous adresse, Monsieur le Secrétaire d'Etat, mes meilleures salutations.



Susanne Suter

Présidente du Conseil Suisse de la Science et de la Technologie